

trouvent étrange que je prenne des mesures pour mettre les miennes à couvrir de leurs vœux. Tant qu'ils respecteront mes frontières & qu'ils ne m'obligeront point à prendre de sûretés pour la défense de mes Sujets, ils n'auront pas à craindre les effets des arrangements auxquels ils m'ont forcé de recourir.

Il est bien triste pour le Royaume & la République de Pologne de voir qu'un si grand nombre de leurs Citoyens connoissent si peu leur propre intérêt & celui de leur Patrie. Dans votre Lettre vous parlez de la Religion & des Privilèges qu'il s'agit de maintenir & de conserver, tandis qu'on n'a jamais pensé d'attaquer l'une ou de donner atteinte aux autres. Les Confédérés accusent leur propre Roi, un Roi que la Nation Polonoise a élu unanimement pour Chef, & qui leur devoit être cher & sacré, uniquement pour n'avoir jamais voulu manquer aux engagements contractés. Comment justifieront-ils leur conduite & leur endurcissement ? ce n'est pas par des faits qui les condamnent. Tant s'en faut que le Roi ait entrepris la moindre chose contre les Loix qu'il a fait serment de maintenir, c'est précisément sous son règne qu'on a travaillé à rétablir celles qui avoient été mises en oubli, particulièrement la loi de l'égalité entre les Membres de la Nation. Ce privilège, commun à tous les Polonois, a été cependant enlevé injustement aux Dissidens, quoiqu'il leur ait été garanti par les Puissances les plus respectables. On a été occupé à les rétablir dans la jouissance de ce droit. Cependant ce n'est pas le Roi seul qui le leur fait ravir. Le résultat de la Diète de Confédération les y a fait rentrer; & la Nation Polonoise, vouant rendre justice à une partie de ses Membres, a prononcé le jugement en cette occasion.

Je ne comprends rien aux plaintes véhémentes & importunes que plusieurs Polonois Catholiques font à l'égard du danger dont ils prétendent que leur Religion est menacée. En quel point périllait-elle ? Ne restait-elle par toujours la Religion dominante, même en vertu de la Constitution dont ils se plaignent ? Il y a dans cette Constitution des articles qui leur sont même plus favorables qu'aux Dissidens.